

## 2 Politique

## Activités présidentielles

### La BEAC et le suivi des réformes



Ali Bongo Ondimba, et Abbas Mahamat Tolli...



... en audience élargie aux membres de la délégation du gouverneur de la Beac.

J.O.  
Libreville/Gabon

**LE** chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, a reçu en audience hier, au palais présidentiel, le gouverneur de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), le Tchadien Abbas Mahamat Tolli, ainsi que le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale.

Le gouverneur Abbas

Mahamat Tolli et sa délégation ont été reçus en premier par le numéro un gabonais. Au menu de leurs échanges, la conjoncture économique au sein des pays de la sous-région, les évolutions normatives entreprises par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac). Les deux personnalités ont également abordé l'épineuse question de la nouvelle réglementation des changes et son im-

pact sur les économies des pays membres de la Cémac.

En ce sens, dans un contexte de rareté de devises dans ledit espace communautaire, la BEAC vient de publier des données qui expliquent partiellement l'origine de la difficulté. Il y est ainsi révélé que, entre 2000 et 2018, les États membres de la Cémac ont donné la possibilité aux agents résidents de détenir de nombreux comptes en devises sans

autorisation préalable de la banque centrale, en violation de la réglementation en vigueur. Il a donc été établi que 2188 comptes ont été ouverts au profit des résidents en fin février 2019.

M. Abbas Mahamat Tolli n'aura sans nul doute pas manqué d'indiquer à son hôte que, dans un souci de flexibilité, la réglementation des changes a concédé, à compter du 1er mars de l'année en cours, une période transitoire de six mois pour

régulariser les comptes indûment ouverts. Dans cette optique, la BEAC atteste que plus de 95 % des opérations énumérées comme nécessitant un compte en devises peuvent s'effectuer sans problème à partir du système financier de la Cémac.

En outre, M. Abbas Mahamat Tolli a saisi l'occasion de cet entretien pour remercier les autorités gabonaises pour l'appui qu'elles ap-

portent aux activités de cette banque sous-régionale.

En deuxième heure, le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, s'est entretenu avec le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale. Le point sur l'actualité, notamment le suivi et l'état d'avancement des réformes, ont constitué la trame de leurs échanges. Ces dossiers ont fait l'objet d'un compte-rendu du chef de gouvernement.

## Coopération maritime Gabon-Allemagne

### Vers la révision du protocole sur les rapports de navigation



Le chef de la délégation allemande, Reinhard Klinging.



La ministre déléguée aux Affaires étrangères, ouvrant les travaux en présence de son collègue de l'Agriculture.



vue des participants.

Martina ADA METOULE  
Libreville/Gabon

**C'est l'un des objectifs des travaux qui se tiennent depuis hier à Libreville. Aussi, le Gabon et l'Allemagne entendent poser les jalons d'une coopération en matière de formation dans les différents domaines maritimes.**

**LES** travaux de la Commission Gabon-Allemagne sur la coopération maritime ont été lancés hier par la ministre déléguée

aux Affaires étrangères, Nanette Longa Makinda. Ces assises sont organisées par ledit ministère en partenariat avec les ministères de l'Agriculture, de la Pêche et, celui de l'Environnement. La délégation allemande conduite par Reinhard Klinging, sur invitation du Gabon, est venue discuter avec leurs homologues des questions maritimes, du point de vue navigation.

En clair, la rencontre entre les deux parties est particulièrement axée sur la révision du protocole sur les rapports de navigation

maritime entre le Gabon et la République fédérale d'Allemagne, signé le 11 juillet 1962. Aussi, au cours de ces échanges, il sera question de poser les jalons d'une coopération en matière de formation dans divers secteurs du domaine maritime.

Fort de cela, la ministre déléguée a présenté à l'assistance, les axes majeurs des ambitions définies par le chef de l'Etat Ali Bongo Ondimba. Elle a évoqué, entre autres, "le développement du secteur maritime et la gestion durable des écosystèmes aquatiques, le

développement des aires protégées dans les eaux continentales et les espaces marins, ainsi que la modernisation des infrastructures portuaires". En outre, au regard des points à l'ordre du jour, Nanette Longa Makinda a osé espérer que "ces assises nous permettront de mettre en place des instruments de coopération fiables, à même de renforcer les liens de coopération entre nos deux pays et, d'optimiser les capacités des professionnels gabonais dans le secteur maritime". A ce titre, le chef de la délégation allemande a signifié

qu'ils sont là, pour apporter assistance technique dans ce domaine précis. Il a décliné leur démarche en indiquant que, "dans un premier temps, il y aura assistance technique. Mais, nous allons commencer par les formations des personnels. Parce que, il est important de comprendre l'ensemble des lois qui régissent le secteur du point de vue industriel et administratif. Ensuite, nous avons une délégation d'experts qui sont dans les domaines précis par exemple, dans le domaine du se-

milieu maritime et la loi relative au secteur". Notons que ces travaux qui se sont ouverts hier, s'achèvent vendredi. Aujourd'hui, l'examen des formations proposées, les travaux sur la révision du protocole de 1962 sont à l'ordre du jour. Jeudi, il sera question de la suite des travaux sur la révision, la visite et présentation de l'Office des ports et rades du Gabon (Oprag) et du port d'Owendo. La synthèse de tout cela et la rapport général de ces assises auront lieu le jour de la clôture.